

« *L'ARTISTE EST AU CENTRE DE TOUT.* »

Liza Frulla, ministre du Patrimoine canadien

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE
Septembre 2004-10-09

Conférence canadienne des arts
804 – 130, rue Albert
Ottawa (Ontario) K1P 5G4
Téléphone : (613) 238-3561
Télécopieur : (613) 238-4849
info@ccarts.ca
www.ccarts.ca

« L'ARTISTE EST AU CENTRE DE TOUT. »

Liza Frulla, ministre du Patrimoine canadien

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE DE 2004

Résumé

Le mémoire prébudgétaire présenté par la Conférence canadienne des arts pour 2004 formule six recommandations. Elles découlent des consultations menées auprès du secteur culturel en général et de ses membres en particulier. Les recommandations ne sont pas nouvelles, mais le fait même que des arguments et des recommandations identiques soient présentés année après année témoigne de l'urgente nécessité d'apporter des solutions aux problèmes qui hantent le secteur culturel. Certaines recommandations portent sur la santé financière à venir de tout le secteur, d'autres sur les problèmes complexes de ceux qui oeuvrent dans le secteur, et toutes ont un retentissement considérable sur la qualité de vie de la société canadienne.

Nous espérons sincèrement que le Comité permanent des finances pourra retenir ces recommandations dans le rapport final qu'il soumettra au ministère des Finances.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada prenne des mesures immédiates pour renouveler son investissement dans le secteur culturel et qu'il assure un financement pluriannuel suffisant et stable à l'avenir pour que les institutions et organismes culturels, dans toute leur diversité, puissent améliorer leur stabilité, leur durabilité et leurs aptitudes à renforcer leurs capacités.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada reconnaisse la contribution économique du secteur culturel en donnant accès à des lignes de crédit raisonnables pour leur fonctionnement aux petites et moyennes organisations sans but lucratif ou caritatives.

Recommandation 3

Que le ministère des Finances joue un rôle de premier plan dans une étude exhaustive consacrée au travail indépendant sur le marché du travail d'aujourd'hui au Canada, examinant des modèles des secteurs public et privé dans diverses situations et divers pays, mettant plus particulièrement l'accent sur les avantages pour la société et élaborant un cadre qui permet la participation, sous une forme ou une autre, des travailleurs indépendants au régime d'assurance-emploi.

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère des Finances, mette en place sans tarder un régime d'étalement rétrospectif du revenu sur cinq ans pour répondre aux besoins particuliers du nombre croissant de travailleurs indépendants au Canada, tant dans le secteur culturel que dans d'autres secteurs de l'économie, dont le revenu connaît des fluctuations notables.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada adopte une exemption de l'impôt sur le revenu pouvant aller jusqu'à 60 000 \$ pour le revenu annuel provenant des droits d'auteur, selon une échelle mobile semblable à celle qui existe déjà au Québec, à l'intention des artistes et

créateurs professionnels au Canada, eux qui sont à la base même des industries et institutions culturelles du Canada.

Recommandation 6

Que, après avoir adopté l'exemption d'impôt proposée plus haut pour le revenu provenant des droits d'auteur, le gouvernement du Canada envisage sérieusement d'étendre cette exemption, jusqu'à concurrence de 60 000 \$ par année à TOUS les revenus artistiques.

« L'ARTISTE EST AU CENTRE DE TOUT. »

Liza Frulla, ministre du Patrimoine canadien

MÉMOIRE PRÉBUDGÉTAIRE DE 2004

Avant-propos

La Conférence canadienne des arts (CCA) présente des mémoires prébudgétaires au Comité permanent des finances depuis un certain nombre d'années et elle se félicite de pouvoir le faire de nouveau cette année au nom de ses membres. La CCA, qui joue un rôle de chef de file, est l'organisation de services dans le domaine des arts la plus ancienne et la plus considérable du Canada, car elle représente un quart de million d'artistes et de créateurs, et de travailleurs, militants et donateurs du secteur des arts.

Cette année, la CCA se retrouve dans un nouveau contexte. À l'interne, un nouveau directeur national est à sa tête. Sur la colline du Parlement, le gouvernement est minoritaire, les députés ont plus de latitude lorsque vient le moment de voter et la structure et l'équilibre aux comités permanents ont changé. La CCA espère que, à la faveur de ce nouveau contexte, son mémoire de cette année sera accueilli par des esprits et des cœurs neufs ou renouvelés.

Les questions posées par le Comité permanent pour les consultations de cette année placent la Conférence devant une sorte de dilemme. Nous voudrions en quelques phrases esquisser nos préoccupations :

L'examen suivi des dépenses est-il un travail utile ?

Du point de vue de la CCA et de ses membres ainsi que de beaucoup d'autres organisations sans but lucratif d'un bout à l'autre du Canada, l'examen des dépenses a eu pour conséquence regrettable de ralentir une administration des programmes déjà très lente. Elle a ajouté des retards dans le versement des fonds aux bénéficiaires des programmes. Les groupes en cause ont déjà été durement touchés par « *les exigences de plus en plus grandes des gouvernements concernant l'obligation de rendre compte, attisées par les scandales [et qui] créent un lourd fardeau sur les entreprises à but non lucratif* »¹. (Cette question est de nouveau abordée plus loin dans notre mémoire.)

Quel est le coût estimatif de vos propositions ?

La CCA tient à signaler que, bien qu'elle soit l'interprète d'une grande partie du secteur culturel, elle doit fonctionner avec des moyens de fortune, avec un personnel réduit au strict minimum. Il revient au gouvernement de faire ce genre d'estimation. Notre organisation n'a pas les capacités pour les faire, pas plus que bien d'autres entités comme la nôtre dans les secteurs de la culture et du bénévolat.

Quels sont les programmes qui devraient recevoir un financement réduit ou quelles modifications proposeriez-vous en matière de fiscalité ?

La CCA estime que ce type de question n'est pas utile, car elle risque de dresser les divers secteurs et programmes les uns contre les autres. Pour citer Ann MacLean, présidente de la Fédération canadienne des municipalités, « *il ne devrait pas s'agir ici de triage* »². La CCA

¹ Silver Donald Cameron, *L'art du développement et le développement de l'art : Un partenariat puissant - Les entreprises, les collectivités et les arts*, mai 2004.

² *Globe and Mail*, 31 août 2004, « Big or Small, Cities Need a New Deal ».

considère que tous les programmes administrés par le ministère du Patrimoine canadien sont essentiels au bien-être du secteur.

INTRODUCTION

En 2003, le ministère du Patrimoine canadien a publié une évaluation de la Loi sur le statut de l'artiste, comme la Loi l'exige. Ce texte législatif a été adopté pour « montrer la détermination du gouvernement fédéral à améliorer les conditions de travail et la situation économique des artistes³ ». Voici une description du secteur avant l'adoption de la Loi :

- Les artistes canadiens et leur travail n'étaient guère reconnus.
- Leurs conditions de travail et de vie étaient bien inférieures à celle d'autres travailleurs.
- Les artistes professionnels étaient parmi les plus instruits, mais les plus mal rémunérés au Canada.
- Les artistes étaient surtout des travailleurs indépendants, faisant pour la plupart un travail à temps partiel ou saisonnier, mais sans la sécurité d'emploi ni les avantages sociaux offerts à d'autres membres de la population active.

La description proposée dans ces quatre paragraphes vaut encore aujourd'hui pour le secteur culturel. Il est décevant de constater que rien n'a changé depuis dix ans.

Dans l'évaluation de la Loi sur le statut de l'artiste, on a demandé aux répondants de classer par ordre d'importance les mesures réglementaires qu'on pourrait prendre. Parmi celles qui étaient énumérées, les suivantes étaient les principales, et elles ont servi de base au présent mémoire prébudgétaire soumis au Comité permanent des finances :

- le rétablissement de l'étalement du revenu (88 % des répondants);
- l'exemption d'impôt pour les revenus provenant des droits d'auteur (81 %);
- la possibilité de se prévaloir du régime d'assurance-emploi et d'autres programmes sociaux (77 %).

Toutefois, avant de traiter des mesures réglementaires précises dont on a grand besoin, la CCA voudrait décrire l'état actuel du soutien que le gouvernement accorde à ce secteur.

Besoin d'un financement stable et sûr

En mai 2001, le gouvernement fédéral a annoncé une importante nouvelle initiative de financement du secteur culturel appelée *Un avenir en art..* Cet investissement de 560 millions

LA POPULATION ACTIVE DANS LE SECTEUR CULTUREL...

- compte 740 000 personnes (emploi direct total);
- est de 20 % plus nombreuse que celle du secteur de l'informatique;
- a augmenté beaucoup plus rapidement que l'ensemble de la population active entre 1991 et 2000 : 31 % contre 20 %;
- est très instruite, car la croissance récente compte surtout des personnes ayant un niveau élevé d'éducation;
- touche des revenus faibles, la moyenne de la rémunération (29 951 \$) étant de 6 % inférieure à celle de l'ensemble de la population active au Canada (31 757 \$) ;
- comprend un nombre élevé de travailleurs autonomes – 21 % contre 8 % dans l'ensemble de la population active; dans certains métiers artistiques, ce taux est encore plus élevé (de 50 à 67 %)

Étude sur la population active du secteur culturel canadien, commandée par le Conseil des ressources humaines du secteur culturel à Hill Strategies Research Inc. (2004); et Statistique Canada.

³ *Évaluation de la Loi sur le statut de l'artiste*, Prairie Research Associates (avril 2003)

de dollars sur trois ans a été renouvelé à la dernière minute pour une année de plus (2004-2005). L'initiative prendra fin le 31 mars 2005. **Au moment de la rédaction, le gouvernement n'a fait aucune annonce sur le rétablissement de cet investissement crucial dans le secteur culturel.**

Ce genre d'incertitude occasionne des difficultés considérables aux artistes et aux organisations artistiques, notamment aux festivals et manifestations qui nécessitent une préparation de plusieurs mois, voire de plusieurs années. Ces dernières années, le gouvernement du Canada a privilégié les programmes favorables à la « stabilisation », à la « durabilité » et au « renforcement des capacités ». L'actuel climat d'incertitude quant à l'avenir de ce financement et sa vulnérabilité aux initiatives gouvernementales de réaménagement des dépenses vont à l'encontre de toutes les avancées qu'on a pu réaliser vers une solide planification économique du secteur.

L'investissement dans le secteur culturel d'un demi-milliard de dollars sur trois ans assure un incroyable rendement au gouvernement du Canada :

- En 2001, les Canadiens ont dépensé 21,3 milliards de dollars dans les biens et services culturels, soit 3,2 % de toutes les dépenses des consommateurs au Canada. Ce montant dépasse l'ensemble des placements dans les REER et des dépenses faites pour le tabac, l'alcool et les jeux de hasard. Les dépenses en biens et services culturels représentent 720 \$ par Canadien⁴.
- Le total des dépenses faites au Canada par des touristes culturels canadiens a dépassé les 3 milliards de dollars en 2001⁵.
- Le tourisme culturel devrait connaître à l'échelle mondiale une croissance de 15 % par année jusqu'en 2010⁶.

[On trouvera à l'annexe A d'autres statistiques sur la valeur et la contribution du secteur culturel.]

Les arts, composante clé de l'« économie sociale »

Depuis environ un an, on parle beaucoup de l'économie sociale, qui englobe les secteurs du bénévolat, des activités sans but lucratif et de la coopération – ce qu'on appelait autrefois le « tiers secteur ». Essentiellement, il s'agit des organisations et des institutions qui correspondent au côté humain de notre société.

« Les arts et le secteur de la création sont une partie de la nouvelle économie en croissance rapide, et, en fin de compte la partie la plus importante, parce que c'est la source de nouvelles idées neuves et de nouveaux produits. »

L'art du développement et le développement de l'art : Un partenariat puissant - Les entreprises, les collectivités et les arts, par Silver Donald Cameron (mai 2004)

« Si importantes soient-elles, les infrastructures matérielles et sociales ne nous différencient pas de notre concurrence étrangère. L'infrastructure culturelle le fait. La présence et la qualité des activités culturelles dans une collectivité figurent en bonne place dans les critères qui guident les choix des entreprises qui cherchent à s'implanter. »

Greg Reed, président et PDG d'Altamira Investment Services, cité dans *The Toronto Star*, 13 août 2004

Les arts jouent un rôle essentiel dans l'économie sociale du Canada. Nos collectivités prospèrent lorsqu'elles s'engagent dans les arts, et la qualité de vie de tous les Canadiens s'en trouve rehaussée. L'annexe B énumère des exemples du rendement des investissements dans les arts. Ils sont extraits d'une publication récente qu'on doit à l'un des auteurs canadiens les

⁴ Consumer Spending on Culture in Canada, the Provinces and 13 Municipal Regions in 2001, rédigé par Kelly Hill, Hill Strategies 2003.

⁵ Burnett Thorne Cultural Tourism.

⁶ Organisation mondiale du tourisme.

plus polyvalents et prolifiques, Silver Donald Cameron. Son livre, intitulé *L'art du développement et le développement de l'art : Un partenariat puissant - Les entreprises, les collectivités et les arts*, donne plusieurs exemples d'organisations ou d'initiatives culturelles locales qui sont devenues des entreprises prospères. (Nota : comme il est dit dans ce livre, « une entreprise artistique communautaire est généralement [...] une organisation à but non lucratif ».) [Tous les députés ont reçu un exemplaire de cet ouvrage ; nous espérons qu'ils l'ont trouvé enrichissant. On peut en obtenir gratuitement d'autres exemplaires, en anglais et en français, auprès de la CCA.]

Il est impérieux que le gouvernement du Canada reconnaisse qu'il est important d'investir dans le secteur culturel et qu'il faut que les organisations de ce secteur puissent appliquer de saines pratiques d'entreprise grâce à des sources stables de financement pluriannuel.

Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada prenne des mesures immédiates pour renouveler son investissement dans le secteur culturel et qu'il assure un financement pluriannuel suffisant et stable à l'avenir pour que les institutions et organismes culturels, dans toute leur diversité, puissent améliorer leur stabilité, leur durabilité et leurs aptitudes à renforcer leurs capacités.

Une autre recommandation portant sur la stabilité et la durabilité des petites et moyennes organisations artistiques sans but lucratif ou caritatives concerne l'amélioration de l'accès à des lignes de crédit raisonnables pour le fonctionnement dans les banques commerciales.

La Loi sur le financement des petites entreprises du Canada (1998) accroît la disponibilité du financement pour la mise sur pied, l'expansion, la modernisation et l'amélioration des petites entreprises. Aux termes de cette loi, le gouvernement garantit des prêts aux petites entreprises (définies comme des entreprises dont le chiffre d'affaires brut estimatif ne dépasse pas les 5 millions de dollars par année) jusqu'à concurrence d'un engagement maximum de 1,5 milliard de dollars pour ce programme. La Loi permet de garantir des prêts d'un maximum de 250 000 \$.

Toutefois, la Loi précise : « Sont exclues de la présente définition les entreprises à vocation religieuse ou de bienfaisance et les entreprises agricoles. » La qualité de la vie de travail de ceux qui oeuvrent dans les organisations artistiques sans but lucratif s'améliorerait grandement si le gouvernement du Canada reconnaissait la contribution économique du secteur culturel et si, de la même façon, il offrait des garanties semblables pour que les organisations artistiques sans but lucratif ou caritatives puissent obtenir des lignes de crédit raisonnables pour leur fonctionnement. Pour l'instant, bien des banques exigent que les membres du conseil se portent personnellement garants, ce qu'elles n'exigent habituellement pas dans le secteur commercial.

La réduction brutale du financement de fonctionnement des organisations artistiques et les retards croissants dans le versement des subventions de fonctionnement, pour peu qu'il y en ait (la question a été abordée au début du présent mémoire), continuent de provoquer des difficultés injustifiées et des mises à pied dans le secteur culturel.

Recommandation 2

Que le gouvernement du Canada reconnaisse la contribution économique du secteur culturel en donnant accès à des lignes de crédit raisonnables pour leur fonctionnement aux petites et moyennes organisations sans but lucratif ou caritatives.

Le budget de 2004 parlait de la mise en place d'une banque pour le secteur caritatif afin d'« élargir la gamme des instruments financiers dont dispose le secteur⁷ ». Cette initiative devait être soutenue par le secteur privé et le secteur du bénévolat plutôt que par le financement de l'État. Il est possible que cette banque « des organismes de bienfaisance » fournisse le type de ligne de crédit dont ces organisations ont désespérément besoin. Dans l'affirmative, la CCA exhorte le gouvernement du Canada à donner suite avec tout l'empressement nécessaire à cette proposition du budget de 2004.

Le travail indépendant dans le secteur culturel

Comme on le précise dans le premier encadré latéral du document, le secteur culturel au Canada se distingue par un certain nombre de caractéristiques essentielles :

- Sa population active est importante et croît plus rapidement que celle de l'ensemble de la population active.
- Il compte un pourcentage élevé de travailleurs indépendants qui connaissent des relations et des conditions de travail peu commodes⁸.
- Ses travailleurs sont très instruits, mais mal rémunérés, et leurs revenus fluctuent.

Tout cela distingue ce secteur de l'ensemble de la population active canadienne, bien que le travail autonome soit à la hausse dans l'ensemble du pays, dans tous les secteurs de l'économie, « représentant la moitié de tous les emplois créés au Canada depuis 1989⁹ ».

En mars 2001, la CCA a présenté un exposé au Comité permanent des ressources humaines au sujet de la réforme du régime d'assurance-emploi. Nous avons alors soutenu que le programme n'avait pas besoin d'une réforme. Il fallait le revoir de fond en comble. Nous sommes toujours convaincus que le régime d'assurance-emploi repose sur un modèle d'après la révolution industrielle et qu'il est mal adapté à la population active et au milieu de travail du XXI^e siècle.

Deux recommandations inspirées des thèses de la CCA ont trouvé place dans le rapport final du Comité permanent du développement des ressources humaines :

Recommandation 8

Étant donné l'incidence grandissante du travail indépendant sur le marché du travail au Canada, le Comité recommande que le gouvernement envisage la création d'un cadre pour étendre l'application du régime d'AE, tant pour les prestations ordinaires que spéciales, aux travailleurs indépendants.

Recommandation 9

Le Comité recommande que le gouvernement envisage d'élargir l'application du régime d'AE aux travailleurs qui cumulent travail indépendant et emploi rémunéré. Si

⁷ Documents du budget de 2004.

⁸ Notons la durée variable des contrats et des commandes, des clauses contractuelles variables, des avis brefs pour les engagements et les commandes, l'intermittence des engagements, la simultanéité des projets et contrats, le nécessité d'être disponible à toute heure pour les offres de travail, le travail saisonnier, l'imprévisibilité des lieux de travail, la vulnérabilité des tendances culturelle et les « préférences » du marché.

⁹ *Globe and Mail*, 14 juin 1999.

le gouvernement décide de ne pas le faire, un remboursement des cotisations devrait être accordé à ceux qui ont un emploi assurable mais qui ne peuvent pas présenter de demande de prestations en raison de leur statut de travailleurs indépendants.

À notre connaissance, le gouvernement n'a donné aucune suite à ces recommandations.

Toutefois, il est réconfortant de constater que les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP) ont publié un rapport intitulé *Beyond EI* (Réformer l'assurance-emploi) (mai 2004) qui dit essentiellement la même chose : le programme d'assurance emploi n'est pas adapté au XXI^e siècle, car il reflète les risques sociaux dépassés de l'après-guerre. Le travail indépendant est énuméré parmi les nouveaux risques sociaux.

Dans le secteur culturel, le travail indépendant est très répandu. Dans certaines disciplines, la proportion va jusqu'à 67 %. Contrairement à ce qu'on croit généralement, le travail indépendant ne confère pas des avantages automatiques à ceux qui optent pour cette forme de travail. Statistique Canada signale que la plupart des artistes gagnent moins que les aides de cuisine et de restauration, les coiffeurs et barbiers, les ouvriers agricoles et les repasseurs, presseurs et finisseurs. Les travailleurs indépendants n'ont pas accès aux avantages sociaux offerts aux employés, notamment l'assurance-emploi.

Être travailleur indépendant au Canada aujourd'hui revient à ramer à contre-courant : le travail indépendant n'est pas considéré d'un œil favorable par ceux qui travaillent au gouvernement. Depuis plusieurs années, la CCA est en première ligne pour faire comprendre aux responsables de l'Agence du revenu du Canada (ARC) les caractéristiques principales du travail dans le secteur culturel, notamment lorsqu'il s'agit de travail indépendant. Malgré un effort important, des rencontres nombreuses et une collaboration à l'élaboration d'un bulletin d'interprétation non encore publié, la CCA doit constater avec regret que la situation sur le terrain est aujourd'hui pire que jamais. L'ARC désigne les entrepreneurs indépendants de nombreuses organisations des arts d'interprétation au Canada comme des employés plus rapidement que nous ne pouvons suivre tous les cas. C'est là un sujet de préoccupation majeur pour l'ensemble du secteur culturel et cela devrait préoccuper aussi bien les députés que le gouvernement du Canada.

« Il est extrêmement difficile d'amener l'ARC à accepter qu'une personne qui offre des services à une entreprise est en réalité un travailleur indépendant (à moins que ce ne soit par l'entremise d'une société. Ce problème, qui a empoisonné la vie de ces travailleurs et de ceux qui ont recours à leurs services, dure depuis un certain nombre d'années... L'ARC pourchasse impitoyablement les contribuables qui sont travailleurs indépendants et qu'elle considère comme des employés. »

Smith Nixon, Chartered Accountant,
Toronto, bulletin *Financial Statements*
(septembre 2004)

Le statut des artistes du spectacle est en cause depuis des dizaines d'années. Entre 1982 et 1989, le milieu des arts a connu de profonds bouleversements dans ses relations avec Revenu Canada. Les écrivains et les artistes des arts visuels ont été attaqués au sujet même de leur statut de « professionnels ». De la même façon, le statut des artistes du spectacle a été remis en question. La situation a encore été aggravée par le fait que, dans des cas qui semblaient identiques, Revenu Canada a rendu sur le statut d'artiste des décisions divergentes d'une région à l'autre.

Les négociations ont duré plusieurs années entre les représentants du milieu des arts et Revenu Canada, et il est devenu clair que les règles d'application générale étaient imposées au

milieu des arts. Étant donné la nature de l'entreprise artistique, cependant, les règles « normales » donnaient des résultats inacceptables pour le secteur culturel. À l'époque, la solution retenue par Revenu Canada a été l'adoption de politiques administratives spéciales adaptées aux réalités économiques du milieu des arts.. (Il importe de ne pas oublier que, au départ, Revenu Canada et le milieu des arts ont coopéré pour faire savoir aussi bien à ce milieu qu'aux *représentants de Revenu Canada* que les critères « généraux » qui valent pour d'autres situations de travail ne s'appliquent pas aux artistes des arts visuels, aux écrivains et aux artistes interprètes.) Pendant les premières années, cette solution administrative spéciale a donné de bons résultats. Par la suite, cependant, les raisons pour lesquelles des bulletins d'interprétation avaient été élaborés conjointement ont été oubliées, et les résultats inacceptables sont devenus de plus en plus flagrants, comme nous pouvons aujourd'hui le constater.

En 1980, le Canada a signé la Convention de Belgrade de l'UNESCO, qui mettait l'accent sur la nécessité d'intégrer les arts « *dans leur acception la plus complète et la plus large* » à tous les aspects de nos vies et réaffirmait l'importance du rôle des gouvernements pour contribuer « *à instituer et à maintenir non seulement un climat propice à la liberté d'expression artistique, mais aussi les conditions matérielles facilitant l'expression de ce talent créateur* ».

Cette convention a entraîné la présentation d'une loi fédérale sur le statut de l'artiste, qui a reçu la sanction royale en 1992 et est entrée intégralement en vigueur en mai 1995. Par cette loi, le Canada a reconnu l'importance des artistes dans la société canadienne et « *l'importance pour la société canadienne d'accorder aux artistes un statut qui reflète leur rôle de premier plan dans le développement et l'épanouissement de sa vie artistique et culturelle, ainsi que leur apport en ce qui touche la qualité de la vie* ». Malheureusement, la Loi de l'impôt sur le revenu prime toutes les autres lois, et les artistes ne sont pas considérés dans cette loi comme ayant une valeur ou un statut particuliers.

La CCA préconise un examen approfondi, par le gouvernement du Canada, des problèmes et besoins particuliers de TOUS les travailleurs indépendants au Canada, tant dans le secteur culturel qu'ailleurs. Cet examen n'a que trop longtemps tardé.

Recommandation 3

Que le ministère des Finances joue un rôle de premier plan dans une étude exhaustive consacrée au travail indépendant sur le marché du travail d'aujourd'hui au Canada, examinant des modèles des secteurs public et privé dans diverses situations et divers pays, mettant plus particulièrement l'accent sur les avantages pour la société et élaborant un cadre qui permet la participation, sous une forme ou une autre, des travailleurs indépendants au régime d'assurance-emploi.

Étalement du revenu

Une solution réglementaire à l'inégalité en matière de fiscalité dont souffrent le nombre élevé et croissant des travailleurs indépendants dans la société canadienne serait le rétablissement de l'étalement rétrospectif du revenu.

Par exemple, il peut falloir plusieurs années pour écrire un livre. Pendant ces années, l'écrivain tire de faibles revenus, voire aucun, de son travail artistique. Toutefois, s'il a de la chance et peut vendre son manuscrit à un éditeur, il finira par toucher un montant important. Cette récompense viendra au bout de plusieurs années de famine. La conséquence, c'est qu'il

paiera des impôts beaucoup plus considérables que si le revenu pouvait être étalé sur une période de cinq ans, par exemple.

Au fil des ans, de nombreux groupes de travail gouvernementaux et rapports de comités spéciaux sont arrivés à des conclusions semblables¹⁰ : tous s'entendent sur la nécessité de l'étalement du revenu pour les artistes.

Le Comité permanent des finances a lui-même recommandé l'étalement du revenu au ministère des Finances à plusieurs reprises. Dans son rapport de 1998, il écrivait : « *Le Comité réitère donc sa recommandation de l'année dernière demandant au gouvernement de songer à adopter l'étalement du revenu à l'égard des revenus qui fluctuent considérablement d'une année à l'autre*¹¹. »

Recommandation 4

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise du ministère des Finances, mette en place sans tarder un régime d'étalement rétrospectif du revenu sur cinq ans pour répondre aux besoins particuliers du nombre croissant de travailleurs indépendants au Canada, tant dans le secteur culturel que dans d'autres secteurs de l'économie, dont le revenu connaît des fluctuations notables.

« Dans tout régime d'impôt progressif, le souci d'équité semble dicter la mise en place d'une forme d'étalement du revenu... Il y a de nombreuses autres sources de revenu qui peuvent être sporadiques (on pense aux écrivains et aux artistes), et il semble injuste qu'un revenu élevé au cours d'une année (revenu qui est l'aboutissement de longues années de travail) soit frappé par un taux marginal d'imposition élevé sans aucune forme d'allègement. Diverses formes d'étalement du revenu ont été mises à l'essai au fil des ans, puis écartées, surtout à cause de difficultés d'ordre administratif. Le défi consiste plutôt à concevoir un système qui soit applicable du point de vue administratif. » [Traduction]

Fiscalité au Canada, vol. XXVIII (2000), numéro 4, PriceWaterhouse Coopers

Exemption d'impôt sur le revenu de l'artiste

Cette question a surgi au niveau national il y a quelques années grâce à une motion proposée à la Chambre par un simple député, Nelson Riis. En mars 2003, Wendy Lill, alors députée (et auteur dramatique) a présenté une motion semblable : « *Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait célébrer et favoriser la diversité et le caractère exceptionnel de la culture canadienne en modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à exempter les artistes créateurs et les artistes interprètes du paiement de l'impôt sur un pourcentage du revenu qu'ils tirent de droits d'auteur, de droits connexes et/ou de la vente d'œuvres de création.* »

M^{me} Lill a ajouté que le gouvernement accordait son appui aux industries et institutions culturelles, mais que les artistes et les créateurs eux-mêmes étaient nettement sous-évalués.

La CCA a trouvé très réconfortants les propos de la nouvelle ministre du Patrimoine canadien, Liza Frulla : « *Il faut que l'artiste soit au centre de tout, car, sans l'artiste, sans créativité, il*

¹⁰ *L'artiste canadien et la Loi de l'impôt sur le revenu* (février 1984); Rapport du Sous-comité sur l'imposition des créateurs et des interprètes, Fisher (juin 1984); *Funding of the Arts in Canada to the year 2000*, rapport du groupe de travail sur le financement des arts, Bovey (juin 1986); *Le statut de l'artiste*, rapport du groupe de travail, Siren/Gélinas (août 1986); *La fiscalité relative aux artistes et aux arts*, Comité permanent des communications et de la culture (janvier 1987).

¹¹ *Affronter l'avenir : les défis et les choix d'une ère nouvelle Rapport du Comité permanent des finances*, décembre 1998, p. 85.

*n'existe ni industrie, ni culture! Ils sont au centre. Ils sont la raison la plus importante, la raison centrale qui fait que nous sommes ici. Nous devons les appuyer. Nous devons les aimer*¹². »

La Conférence est tout à fait d'accord. Nous souhaitons que le gouvernement du Canada instaure une mesure de réglementation, comme celle préconisée par Wendy Lill, qui garantirait effectivement un modeste soutien financier aux artistes.

Au Royaume-Uni, les subventions accordées par le Arts Council échappent à l'impôt. Il n'en va pas de même au Canada. En Irlande tous les revenus de tous les artistes sont exonérés. En Australie, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les artistes ont droit à l'étalement du revenu. L'Allemagne, l'Irlande et les Pays-Bas ont même des régimes de retraite spéciaux pour les artistes.

Au Québec, la seule province canadienne qui a une conception éclairée de la valeur des arts et des artistes dans notre société, et la seule où la rémunération annuelle moyenne des travailleurs culturels égale celle de l'ensemble de la population active, cette exemption existe depuis des années. Du reste, son plafonnement a été récemment porté de 30 000 \$ à 60 000 \$. L'exemption prévue par le Québec suit une échelle mobile. Étant donné que la vaste majorité des artistes tirent des revenus remarquablement faibles de leur art (en 2000, le revenu moyen de l'artiste en arts

« Tout en voulant apporter des changements à la Loi de l'impôt sur le revenu, la motion n'a pourtant rien à voir avec le revenu des artistes, chose étrange puisque ces derniers ne gagnent pas beaucoup d'argent. À mon avis, c'est plutôt de reconnaissance et de respect envers le travail de création au Canada dont il est question, de reconnaissance et de respect aux termes d'une des lois principales du pays, la Loi de l'impôt sur le revenu. [...] ... l'actuelle Loi de l'impôt sur le revenu foisonne de statuts spéciaux accordés à diverses catégories de contribuables, surtout les mieux fortunés. [...] En revanche, lorsque les artistes demandent des allègements fiscaux, le gouvernement refuse, prétextant que le ministère des Finances considère que ce serait leur accorder un statut spécial comme si on n'en avait jamais entendu parler. En fait, l'art et la culture au Canada revêtent un caractère spécial. L'art et la culture sont quelque chose de spécial dans la vie d'un pays.

Extrait de l'intervention de Wendy Lill à la Chambre des communes, le 31 mars 2003

¹² Interview avec Liza Frulla à la radio de la CBC, le 18 août 2004.

visuels s'élevait à 18 266 \$ et celui du danseur à 14 587 \$), il est évident que la subvention la plus importante aux arts au Canada est celle que fait l'artiste par un travail non rémunéré ou sous-rémunéré. Cette exemption d'impôt ne ferait que donner à un groupe appauvri un allègement dont il a grand besoin.

Recommandation 5

Que le gouvernement du Canada adopte une exemption de l'impôt sur le revenu pouvant aller jusqu'à 60 000 \$ pour le revenu annuel provenant des droits d'auteur, selon une échelle mobile semblable à celle qui existe déjà au Québec, à l'intention des artistes et créateurs professionnels au Canada, eux qui sont à la base même des industries et institutions culturelles du Canada.

En réalité, la CCA franchirait un pas de plus. En effet, nous croyons qu'il est temps que TOUS ceux qui tirent des revenus de l'art (non seulement des revenus provenant des droits d'auteur) obtiennent la même reconnaissance que d'autres – personnes âgées, couples, étudiants, parents, investisseurs, personnes qui ont un handicap ou ont des frais médicaux élevés – qui, aux yeux du gouvernement, méritent et obtiennent déjà une reconnaissance sous forme de déductions, de crédits, d'abris fiscaux et d'exemption. La CCA ajoute donc une autre recommandation à la cinquième.

Recommandation 6

Que, après avoir adopté l'exemption d'impôt proposée plus haut pour le revenu provenant des droits d'auteur, le gouvernement du Canada envisage sérieusement d'étendre cette exemption, jusqu'à concurrence de 60 000 \$ par année à TOUS les revenus artistiques.

« Aux Canadiens honnêtes qui travaillent fort et qui sourcillent à cette idée, je rappellerai que le revenu que les artistes retirent des droits d'auteur, des droits connexes et de la vente d'œuvre de création est généralement minime. La plupart des artistes canadiens, hormis quelques exceptions (pensons à Oryx and Crake) sont loin de gagner leur vie grâce à ce revenu, mais doivent recevoir des subventions du Conseil des arts ou d'autres organismes qui subventionnent les arts ou encore avoir un deuxième emploi. Et l'argent reçu du Conseil des arts est impossible, comme toutes les subventions de l'État aux artistes. Que le contribuable canadien se calme. Les artistes devraient toujours payer comme tout le monde en avril. En outre, Lill fait remarquer : 'Notre régime fiscal est actuellement un labyrinthe d'avantages spéciaux destinés à récompenser des Canadiens comme ceux qui investissent dans leur REER ou dans des entreprises canadiennes. Mais il n'y a rien dans le régime actuel pour encourager les Canadiens à investir dans leur créativité par l'art' ».

Lynn Coady, *Globe and Mail*, 27 mai 2003

CONCLUSION

Les arts au Canada nourrissent le cœur, l'âme et l'esprit des Canadiens, garantissant une qualité de vie qui fait l'envie des autres pays de par le monde. Ils fournissent également au gouvernement du Canada un incroyable rendement sur un investissement passablement modeste. En outre, cet investissement rapporte des choses impossibles à chiffrer :

- La reconnaissance internationale acquise au Canada grâce aux réalisations de ses artistes;
- Une grande qualité de production artistique reconnue et prisée par les adeptes du tourisme culturel venus du monde entier;
- Un moteur économique puissant pour l'économie sociale, ce qui permet d'avoir des collectivités florissantes, saines et diverses (capital de créativité pour des villes créatives);
- Un moyen d'expression pour la créativité chez les enfants;
- Une aide dynamique au développement des compétences d'apprentissage;
- Une meilleure qualité de vie pour tous les Canadiens.

Par ailleurs, le secteur culturel se comporte différemment d'autres secteurs au Canada. Ces membres n'entrent pas facilement dans les catégories toutes faites de l'Agence du revenu du Canada.

Il est impérieux que le gouvernement, AU STRICT MINIMUM, donne suite à la recommandation 1 du présent mémoire pour que, au moins, le statu quo soit préservé dans le secteur culturel au Canada. Nous n'en espérons pas moins que la prudence l'emportera et que le gouvernement, en donnant suite aux recommandations du Comité permanent des finances, reconnaitra qu'il est important de valoriser nos artistes et les organisations artistiques en leur accordant un meilleur soutien et des mesures fiscales adaptées pour favoriser la croissance et la durabilité de ce secteur.

ANNEXE A

LE SAVIEZ-VOUS?

Les arts rapportent des avantages intéressants :

- Les jeunes Canadiens croient que la participation aux activités artistiques, culturelles et créatives renforce leur entretient (88 %), leur estime de soi (84 %) et leur employabilité (73 %). (Ipsos-Reid 2003)
- Selon un sondage mené auprès de parents dont les enfants sont inscrits à des programmes d'arts, 85 % ont remarqué un effet positif sur la créativité de leur enfant, 78 % sur l'épanouissement personnel de leur enfant et 78 % sur la confiance en soi et l'estime de soi chez leur enfant. (Ipsos-Reid 2002)
- Dans une proportion de 75 %, les Canadiens croient que les arts sont importants pour améliorer leur qualité de vie. (Decima 2002)

Le tourisme culturel rapporte des millions :

- Les organisations et manifestations artistiques sont le « produit » culturel qui attire des visiteurs en quête d'expériences touristiques authentiques.
 - ? En une période de deux ans (de 2000 à 2002), 8,8 millions de voyageurs américains ont prévu au moins quatre éléments culturels ou patrimoniaux dans leur voyage.
 - ? En 2001, les Canadiens qui ont voyagé au Canada ont fait 20 millions de déplacements qui comprenaient un passage dans un lieu historique ou un musée des beaux-arts ou autre musée ou encore une représentation culturelle. Les dépenses faites au Canada par les adeptes canadiens du tourisme culturel ont dépassé les 3 milliards de dollars. (Association touristique canadienne)
- En 2000-2002, les organisations canadiennes des arts d'interprétation ont proposé plus de 12 000 spectacles en tournée, dont environ 10 000 au Canada. (Statistique Canada, Enquête sur les arts d'interprétation)

Les artistes font la promotion de l'identité unique du Canada

- Dans une proportion de 91 %, les Canadiens conviennent que les artistes et les œuvres d'art jouent un rôle important dans le maintien de l'identité culturelle du Canada. (Environics 2000)
- Dans une proportion de 87 %, les Canadiens jugent important que les créateurs canadiens (musiciens, artistes, comédiens, etc.) puissent vivre et travailler au Canada. (Goldfarb 2002)

Le secteur culturel est en croissance

- Entre 1991 et 2002, le nombre d'artistes professionnels a augmenté au Canada :
 - ? 22 000 compositeurs, musiciens, chanteurs, danseurs et comédiens (hausse de 56 %);
 - ? 21 000 producteurs, réalisateurs et chorégraphes (hausse de 145 %);
 - ? 15 813 artistes en arts visuels et artisans (hausse de 70 %);
 - ? 24 000 auteurs (hausse de 64 %).
- Au Canada, en 2001 :
 - ? il y avait 583 organisations professionnelles des arts d'interprétation sans but lucratif, dont les revenus ont totalisé 540 millions de dollars;
 - ? 14,3 millions de personnes ont assisté à des spectacles; (Statistique Canada, Enquête sur les arts d'interprétation, 2003)
 - ? Un Canadien sur 32 a une occupation culturelle. (Rapport sur la population active du secteur culturel canadien)

Les artistes ont une très faible rémunération

- Même s'ils sont très instruits, les artistes ont une rémunération qui demeure parmi les plus faibles dans la population active canadienne :
 - ? La rémunération moyenne dans les métiers artistiques (23 500 \$) est particulièrement faible. La situation économique des artistes est donc un important sujet de préoccupation dans la population active du secteur culturel canadien.
 - ? Les métiers les moins bien rémunérés dans le secteur culturel comptent parmi les moins bien payés de toute la population active. Parmi plus de 500 groupes professionnels recensés, seulement 23 ont une rémunération moyenne inférieure au métier culturel le moins bien payé (commis de bibliothèque). Seulement 27 groupes ont une rémunération moyenne inférieure à celui du métier culturel qui est au deuxième rang des moins bien payés (danseurs).
 - ? Un facteur clé expliquant la faiblesse de cette rémunération de la population active du secteur culturel est la situation de travailleur indépendant. Les travailleurs indépendants de ce secteur gagnent en moyenne 28 % de moins que les travailleurs indépendants de l'ensemble de la population active et environ 32 % de moins que les travailleurs culturels qui sont rémunérés comme employés. (Rapport sur la population active du secteur culturel canadien)

ANNEXE B

Extraits de *L'art du développement et le développement de l'art : Un partenariat puissant - Les entreprises, les collectivités et les arts*, par Silver Donald Cameron¹³

FESTIVAL DE STRATFORD

En 2004, le budget du festival était d'environ 52 millions de dollars. Directement et indirectement, il soutenait environ 3 300 emplois et injectait 145 millions de dollars dans l'économie locale. Quatre-vingt-un pour cent de ses revenus provenaient principalement de la vente de billets et un autre 14 % de la collecte de fonds. Il recevait environ 4 % de son budget (2,03 millions de dollars) en contributions du gouvernement, mais les 55,8 millions de dollars générés en taxes représentent un rendement spectaculaire pour le contribuable – près de 2 750 % en moins d'un an.

Le Festival de Stratford [...] vend des ateliers sur les arts de la scène, des cours universitaires sur Shakespeare, des visites de l'arrière-scène, des déjeuners-causeries, et des voyages spéciaux en train à partir de Toronto – ainsi que la panoplie habituelle de cadeaux, de livres et de souvenirs.

COULEURS CELTIQUES

Les Couleurs celtiques rentrent dans leurs frais, sans plus – mais tous les autres font un profit. Les billets et autres ventes représentent 39 % des revenus du festival, et les dons un autre 13 %. Les subventions représentent 48 %. Mais avec des revenus taxables de 19 000 festivaliers qui fréquentent les hôtels, les restaurants, les stations-service, les boutiques de cadeaux et les autres entreprises, « c'est une bonne affaire pour tout le Cap-Breton », explique le coorganisateur du festival, Max MacDonald

TORONTO ARTSCAPE

Comme on peut le lire dans la documentation sur Artscape, « les arts et l'immobilier entretiennent une relation instable ». Les artistes impécunieux dénichent des espaces adaptables et peu coûteux – de vieux entrepôts et de vieilles usines, des bâtiments délabrés sur le bord de l'eau, des quartiers d'immigrants, des quartiers miteux. La nouvelle se propage. C'est un bon quartier. Plus d'artistes s'y installent. Les cafés et les galeries poussent comme des champignons. Des boutiques à la mode apparaissent. Des entreprises artistiques louent des bureaux et des salles de répétition – des éditeurs, des agents, des organisations artistiques. Il y a de la musique dans l'air, des couleurs vibrantes dans les fenêtres, de chaudes discussions sur les trottoirs. C'est une rue super, originale.

LES MURALES DE CHEMAINUS

Les murales sont partout, de grandeur nature et plus grandes, surgissant à côté de vous, vous saluant quand vous tournez un coin de rue ou quand vous quittez un magasin. [Elles] ont transformé Chemainus. De la ville de scierie moribonde qu'elle était, la voilà devenue une galerie d'art en plein air réputée dans le monde entier, qui attire plus d'un demi-million de touristes par année.

La ville qui comptait 40 entreprises en 1981 en a aujourd'hui plus de 300. [...] Pour occuper les soirées de tous ces touristes, Chemainus a construit un théâtre de 4 millions de dollars, qui a commandité sept nouvelles pièces en plus de présenter des classiques comme Shaw, Wilde

¹³ Rédigé en mai 2004 grâce à un partenariat réunissant la Conférence canadienne des arts et le Programme d'assistance technique au développement économique communautaire de l'Université Carleton.

et Tennessee Williams. Un futur agrandissement de 9 millions de dollars comprendra une auberge du festival de Chemainus de 75 chambres. Le but est d'offrir un festival de théâtre de qualité internationale sur le modèle du Festival Shaw à Niagara-on-the-Lake.

Ce qu'il y a de réellement étonnant au sujet des murales de Chemainus, c'est leur effet d'entraînement. Sans les murales, les gens disent qu'ils n'auraient pas le centre-ville éclatant et vibrant qu'ils ont. Ils n'auraient pas le théâtre. Ils n'auraient pas tous ces touristes.

TOHU : LA CITÉ DES ARTS DU CIRQUE

Tohu est née de la confusion fertile des arts du cirque au Québec mieux connu dans le monde extérieur grâce au Cirque du Soleil, de réputation internationale. Né il y a 20 ans en tant que groupe d'amuseurs publics, le Cirque du Soleil dirige maintenant simultanément neuf spectacles à Las Vegas, à Disney World et en tournée en Europe et en Asie. Il emploie 3 000 personnes, dont 1 200 à son siège social international de Montréal.

Mais la nouvelle organisation ne s'occupe pas seulement des arts du cirque. Elle a été créée pour participer à la bonification du deuxième plus grand site d'enfouissement urbain en Amérique du Nord. Elle contribuerait en outre à revitaliser le quartier pauvre et déterminé de St-Michel. En un mot : Tohu. Cirque magique, transformant un dépotoir en un vrai bijou dans le deuxième quartier le plus pauvre du Canada.

L'entrée de ce grand complexe est la cité des arts du cirque, un ensemble de projets de 73 millions de dollars. Le siège social du Cirque du Soleil, de 32 000 mètres carrés, abrite non seulement ses bureaux et ses studios de répétition, mais aussi un énorme éventail d'ateliers. Tout près se trouvent les boîtes empilées et en porte-à-faux de la nouvelle résidence des artistes du Cirque du Soleil de même que les angles dramatiques et le verre qui s'élançe vers le ciel de la Nouvelle École nationale de cirque.

Tohu est un projet de démonstration qui fait progresser les profondes valeurs sociales, culturelles et environnementales du Canada – en plus d'exprimer la confiance dans l'avenir de son quartier immédiat, démontrant que même une épouvantable dégradation urbaine peut être transformée en un lieu de spectacle.